



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

| | |
|-------------|----|
| en exercice | 15 |
| présents | 15 |
| votants | 15 |

OBJET :
Etude pour le
développement de la
zone RAZEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le **12 MARS 2021**

ID : 031-213102247-20210311-DEL_2021_01_09-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-01-09

L'an deux mille vingt et un, le onze mars, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 4 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, Mme FOURMENT, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD, M. SOULIE

Absents excusés :

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune de définir clairement des orientations pour le développement de la zone RAZEL,

Considérant la proposition méthodologique et financière du Cabinet ATESyn, avec une tranche ferme à hauteur de 7 600 € HT et une tranche optionnelle à 8 000 € HT,

Considérant la proposition financière du cabinet Cereg, avec une tranche ferme à hauteur de 12 200 € HT et une tranche optionnelle à 8 800 € HT,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 contre) :

- **Retient** la proposition méthodologique et financière du cabinet ATESyn dans sa tranche ferme, pour un montant de 7 600 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **Prévoit et inscrit** les crédits correspondant au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Patrick Saulneron


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>